

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 1

Votants : 9

COMMUNE DE MEHERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 18 h30 heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 07 décembre 2025

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick, FRANQUELIN Jean-Philippe, FRANQUELIN Florentin

Absents excusés : BROUHENA Christelle, DEBRUYNE Caroline, LAROCHE Romain

Absent(s) non excusé(s) :

Pouvoir : Mme DEBRUYNE Caroline donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie-Pierre

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie-Pierre

737 Purge du droit de préemption parcelle cadastrée section C n°0117,0587, 0588

M le maire rappelle au conseil qu'un droit de préemption urbain a été institué sur la commune

Il a été reçu une déclaration d'intention d'aliéner le 2 novembre 2025 concernant la vente de la parcelle cadastrée section C n° 0117, 0587 ,0588, sis 24 Rue de Sologne et appartenant aux consorts BRUN

Il s'agit d'une parcelle d'une surface de 54 a et 23 ca, sur laquelle est construite une maison d'habitation

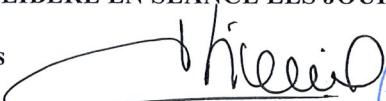
Le prix de vente est de 210 000 €, frais d'acte et prorata de taxe foncière en sus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

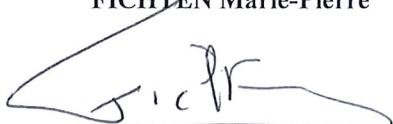
-De ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée section C n° 0117, 0587 ,0588, sis 24 Rue de Sologne

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le maire,
LIONS Gilles



La secrétaire de séance,
FICHTEN Marie-Pierre



Transmis en préfecture le 12 décembre 2025
Certifié exécutoire le